



RIPOSTE RÉGIONALE DE LA SADC FACE À LA PANDÉMIE DE COVID-19

Rapport sur la pandémie de COVID-19 dans la région de la SADC soulignant en particulier son impact sur les chaînes de valeur de la pêche et de l'aquaculture

Bulletin No. 6

#COVID19SADC

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Résumé Analytique	3
1.0 Perspective Mondiale	4
2.0 Résumé Épidémiologique Mondial de la Pandémie de COVID-19 au 30 Mai 2020	4
3.0 73e Assemblée Mondiale de la Santé	4
4.0 Perspectives Sur le Continent Africain Et la Région de la SADC	4
5.0 Perspectives Dans la Région de la SADC	4
6.0 Impact de la Pandémie de du Point de vue Économique	5
7.0 La Rupture des Chaînes de Valeur Pendant la Pandémie COVID-19; Le Cas du Secteur des Pêches et de L'aquaculture	6
8.0 Faits Nouveaux Concernant le Mouvement des Transports Transfrontaliers	6
9.0 Mobilisation de Ressources	7
10 Décisions Prises par la Réunion du Conseil des Ministres du 29 Juin 2020	7

À PROPOS DE LA SADC

La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) est une organisation fondée et soutenue par les pays de l'Afrique australe qui cherche à promouvoir la coopération socio-économique, politique et sécuritaire parmi ses États membres et à stimuler l'intégration régionale en vue d'atteindre la paix, la stabilité et la prospérité. Les États membres sont : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Union des Comores, République démocratique du Congo, Eswatini, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Seychelles, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe.

Les informations présentées dans la présente publication sont susceptibles d'être reproduites, utilisées et partagées sous réserve de la reconnaissance pleine et entière du Secrétariat de la SADC

@2020 SADC Secretariat

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La 6e édition du bulletin sur la riposte régionale de la SADC face à la pandémie de COVID-19 fournit des informations clés sur les outils et lignes directrices récents publiés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Celles-ci comprennent un formulaire de rapport de cas pour un cas suspect de syndrome inflammatoire multi systèmes (MIS-C) ainsi que des orientations dans les recommandations pour les rassemblements de masse, qui est une ressource à l'usage des États membres. Le rapport souligne en outre la résolution adoptée par l'Assemblée mondiale de la santé (AMS). La résolution vise à établir les origines du nouveau coronavirus ainsi qu'à initier une « évaluation impartiale, indépendante et complète » de l'intervention de l'OMS face à la crise du coronavirus.

La situation mondiale, continentale et régionale relative à la pandémie de COVID-19 y est également présentée. Ce bulletin présente également l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les chaînes de valeur, en mettant l'accent sur la chaîne de valeur de la pêche et de l'aquaculture, qui a été débattue lors de la réunion par vidéoconférence des ministres chargés de l'agriculture, de la sécurité alimentaire, de la pêche et de l'aquaculture tenue en date du 22 mai 2020. En outre, le Bulletin fournit des mises à jour sur la mise en œuvre des lignes directrices de la SADC sur l'harmonisation et la facilitation des opérations de transport transfrontalier au sein de la région, ainsi que sur les efforts de mobilisation des ressources fournis par le Secrétariat en matière de la pandémie de COVID-19.

Les principales recommandations du rapport se présentent comme suit ;

- La reprise progressive des activités économiques à mener simultanément avec le renforcement de capacité de test dans les zones où les mesures de santé publique sont levées.
- La politique de dépistage doit être orientée par les scénarios épidémiologiques du pays et doit suivre les recommandations de l'OMS en termes de hiérarchisation des populations et des individus. La priorité de tests devra être accordée aux agents de santé, aux communautés regroupées ainsi qu'aux individus exposés en quarantaine.
- Assurer l'accès à la chaîne d'approvisionnement en tenant compte de l'aspect du genre et, pour ce qui est des opérations d'exportation dans la région, le continent et à l'étranger, assurer un accès et une coopération continus des fonctionnaires préposés aux ports, aux chemins de fer et aux postes frontaliers afin qu'ils puissent maintenir leurs ventes.
- La mise en œuvre continue des lignes directrices de la SADC sur la facilitation du transport transfrontalier en mettant l'accent sur l'adoption des protocoles d'essai harmonisés, y compris la reconnaissance mutuelle des résultats des essais ainsi qu'un accord sur la période de validité des résultats des essais.

1. PERSPECTIVE MONDIALE

En date du 20 mai 2020, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a lancé une alerte sur les cas suspects de syndrome inflammatoire multi systèmes (MIS-C) chez les enfants. Le syndrome inflammatoire multi-système est une affection impliquant l'inflammation de différents organes du corps, notamment le cœur, les poumons, les reins, le cerveau, les yeux de la peau ou le système gastro-intestinal. Cette condition inflammatoire a été signalée pour la première fois chez des enfants aux États-Unis et elle est maintenant de plus en plus signalée à travers d'autres pays du monde. Il a été établi que de nombreux enfants atteints du syndrome inflammatoire multi systémique étaient porteurs du virus qui cause la COVID-19, ou ont côtoyé un individu atteint de la COVID-19. Le syndrome inflammatoire multi-système peut être grave, voire mortel, mais la plupart des enfants qui ont été diagnostiqués avec cette condition présentent des signes d'amélioration une fois administrés des soins médicaux appropriés.

Les États membres de l'OMS sont désormais encouragés à signaler tout cas suspect du syndrome inflammatoire multi-système en utilisant le formulaire de notification des cas en suivant le lien ci-dessous:

[https://www.who.int/publications-detail/case-report-for-m-for-suspected-cases-of-multisystem-inflammatory-syndrome-\(mis\)-in-children-and-adolescents-temporally-related-to-covid-19](https://www.who.int/publications-detail/case-report-for-m-for-suspected-cases-of-multisystem-inflammatory-syndrome-(mis)-in-children-and-adolescents-temporally-related-to-covid-19)

L'OMS a également publié des lignes directrices sur les principales recommandations de planification des rassemblements de masse dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Le but de ce document est de fournir des orientations aux gouvernements, aux autorités sanitaires et aux organisateurs nationaux ou internationaux de rassemblements de masse sur la maîtrise des risques de transmission de la COVID-19 associés aux événements de rassemblement de masse.

<https://www.who.int/publications-detail/key-planning-recommendations-for-mass-gatherings-in-the-context-of-the-current-covid-19-outbreak>

2. RÉSUMÉ ÉPIDÉMIOLOGIQUE MONDIAL DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 AU 30 MAI 2020

Situation in numbers (by WHO Region)

Total (new cases in last 24 hours)

Globally	5 817 385 cases (116 048)	362 705 deaths (5 017)
Africa	96 902 cases (3 973)	2 482 deaths (55)
Americas	2 677 500 cases (64 408)	154 608 deaths (3 396)
Eastern Mediterranean	489 921 cases (14 502)	12 078 deaths (245)
Europe	2 122 350 cases (19 776)	179 353 deaths (975)
South-East Asia	249 525 cases (11 445)	7 157 deaths (313)
Western Pacific	180 446 cases (1 944)	7 014 deaths (33)

3. 73E ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ

À l'issue d'une série de consultations avec les États Membres sur la tenue de la soixante-troisième Assemblée mondiale de la santé. L'Assemblée mondiale de la santé s'est tenue du 18 au 19 mai 2020. L'objectif était de discuter et d'adopter une résolution en vue de trouver un moyen de lutter contre la pandémie. La réunion s'est tenue par voie virtuelle par le biais d'un accès sécurisé à la plateforme de vidéoconférence. Les États membres de l'OMS ont eu l'occasion de partager leurs expériences sur la pandémie de COVID-19 et le Directeur général de l'OMS a présenté le rapport mondial à

ce sujet. L'Assemblée mondiale de la santé (AMS) a adopté une résolution sur l'intervention face à la pandémie de COVID-19. La résolution vise à établir les origines du nouveau coronavirus ainsi qu'à initier une « évaluation impartiale, indépendante et complète » de l'intervention de l'OMS face à la crise du coronavirus.

4. PERSPECTIVES SUR LE CONTINENT AFRICAIN ET LA RÉGION DE LA SADC

La semaine dernière a marqué 3 mois depuis que la pandémie de COVID-19 a frappé les côtes du continent. En outre, ce fut la commémoration de la semaine de l'Afrique, qui tombe en cette période de COVID-19. Avec environ la moitié des pays du continent frappé par une contagion communautaire, concentrée principalement dans les grandes villes, l'Afrique est la région la moins touchée au niveau mondial en termes de nombre de cas et de décès signalés par l'OMS.

L'Afrique ne compte que 1,5% des cas de COVID-19 signalés dans le monde et moins de 0,1% des décès dans le monde. La capacité de test de dépistage en Afrique reste encore faible et il est probable que l'on passe outre certains cas. Cependant en dépit de tout ce qui précède, l'Afrique semble avoir jusqu'à présent été épargnée par l'ampleur de la pandémie tel qu'observé dans d'autres régions du monde.

De nombreux experts de santé, dont l'OMS, attribuent ce succès apparent en ce qui concerne le contrôle de la pandémie de COVID-19 aux facteurs ci-après;

- Les pays africains ont acquis une grande expérience en matière de lutte contre les maladies infectieuses telles que la polio, la rougeole, le virus Ebola, la fièvre jaune, la grippe et bien d'autres et, à ce titre, se sont basés de cette expérience pour lutter contre la pandémie de COVID-19.
- Les connaissances et l'expérience de l'Afrique en matière de répression des maladies infectieuses ont été essentielles et ont permis d'intensifier rapidement une réponse agile face à la COVID-19.
- Les pays ont également collaboré avec CDC Africa et l'OMS pour étendre la formation des techniciens de laboratoire à la détection de la COVID-19 et renforcer les capacités nationales dans la région.

Progrès de riposte aux épidémies sur le continent:

- Tous les pays africains disposent désormais d'un plan de préparation et de riposte, comparativement à la première semaine d'éclosion de la pandémie.
- 48 pays du continent disposent d'un plan d'engagement communautaire, comparativement à seulement 25 pays qui en disposaient il y a de cela 10 semaines.
- Et 51 disposent d'une capacité de test de dépistage en laboratoire pour la COVID-19, comparativement aux quarante (40) pays qui en disposaient il y a 10 semaines.

5. PERSPECTIVES DANS LA RÉGION DE LA SADC

Au 31 mai 2020, le nombre de cas de COVID-19 dans la région de la SADC s'élevait à 39 662, avec 817 décès et 19150 cas de guérison. Les Seychelles sont désormais exemptes de la pandémie de COVID-19, n'ayant aucun cas actif. Maurice et l'Afrique du Sud ont considérablement augmenté leur capacité en test de dépistage, ce qui est un aspect important dans la gestion de la pandémie de COVID-19.

RECOMMANDATIONS

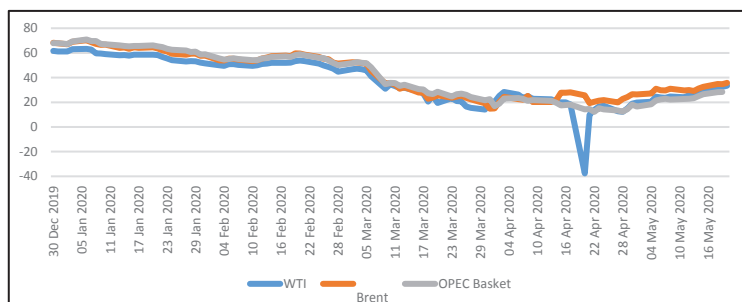
- L'assouplissement des mesures de confinement devrait s'effectuer selon une approche progressive, comme indiqué dans la dernière édition de ce rapport.
- La reprise progressive des activités économiques à mener simultanément avec le renforcement de capacité de test dans les zones où les mesures de santé publique sont levées.
- La politique de dépistage doit être orientée par les scénarios épidémiologiques du pays et devra suivre les recommandations de l'OMS en termes de hiérarchisation des populations et des individus.
- La plus haute priorité pour les tests devrait être accordée aux localités ayant les cumuls de cas les plus élevés, aux professionnels de santé et aux individus exposés en quarantaine.

6. IMPACT DE LA PANDÉMIE DE DU POINT DE VUE ÉCONOMIQUE

La réouverture des économies et l'assouplissement des mesures de confinement qui en résulte ont entraîné une activité économique accrue aux niveaux mondial et régional. Cependant, il y a une augmentation des mouvements humains et des interactions qui peuvent déclencher la résurgence de l'épidémie au cas elles ne seraient pas gérées de manière efficace en faisant respecter de manière régulière les protocoles stricts de santé et de sécurité. En outre, les pays ont réalisé des progrès considérables dans l'amélioration de leurs systèmes de santé. Cependant, il reste encore beaucoup à faire étant donné que la réouverture des économies est susceptible d'accélérer le taux d'infections et exercer ainsi une pression accrue sur les systèmes de santé.

Le rétablissement de plus de 20% de l'activité économique dans le monde verra la hausse de la demande du pétrole qui soutiendra davantage le prix du pétrole, qui a précédemment réagi positivement aux réductions de production opérées par les pays producteurs et exportateurs du pétrole (OPEP+) au 1er mai 2020. De plus, les réductions massives de la production de pays non partie de l'accord OPEP+ tels que les États-Unis et le Canada aideront à atténuer la surabondance mondiale et à rééquilibrer le marché entravé par des mois de faible demande et une déroute dévastatrice qui a entraîné une baisse des prix pouvant atteindre les deux tiers cette année. Entre le 13 et le 20 mai 2020, les prix du pétrole brut de West Texas Intermediate (WTI), de Brent et du panier de l'OPEP ont augmenté de 32,4%, 22,5% et 22,3% pour se stabiliser à 33,49 \$, 35,75 \$ et 28,43 \$ au 20 mai 2020 respectivement (**Voir Fig. 1**)

Fig 1 : Prix du pétrole brut de Brent, du panier de l'OPEP et WTI au 20 mai 2020

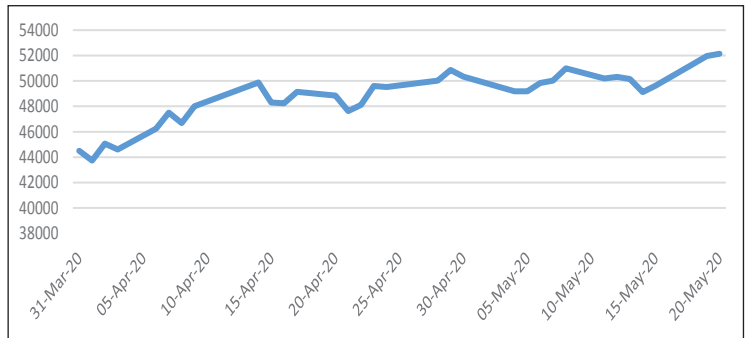


Source : Autorité d'information sur l'énergie des États-Unis et Journal Wall Street 2020

Dans les perspectives, l'augmentation de l'activité économique mondiale et les réductions volontaires supplémentaires par les pays de l'OPEP+ qui englobent l'Arabie saoudite, le Koweït et les Emirats arabes unis (EAU) à court et à moyen terme devraient soutenir le prix du pétrole et assurer la stabilité du marché.

Au fur et à mesure que les économies s'ouvrent, le sentiment positif des investisseurs a vu la plupart des marchés d'actions enregistrer des gains. La Bourse de Johannesburg, en tant que proxy de performance des marchés des capitaux dans la région de la SADC, a vu l'indice All Share dépasser les 52000 points en date du 20 mai 2020, un niveau jamais vu depuis début mars 2020, période ayant précédant le confinement. Pendant ce temps, les investisseurs attendent la réunion de politique monétaire de la banque centrale jeudi au cours de laquelle les décideurs sont attendus de faire baisser encore une fois de plus le taux d'intérêt pour soutenir davantage l'économie.

Fig 3 : Indice All Share de la Bourse de Johannesburg au 20 mai 2020



Source : JSE, 2020

Un bon nombre des plus grandes bourses du monde ont enregistré une bonne performance grâce au sentiment positif des investisseurs au fur et à mesure que les pays rouvrent leur économie. Aux États-Unis, Wall Street a fait sa clôture au vert et le S&P a fait sa clôture à son plus haut niveau depuis début mars, étant donné que la confiance des investisseurs a été stimulée par une hausse de 5% des prix du pétrole de WTI dans une économie en reprise sur une demande plus ferme et une baisse surprise de Stock américain. Dow Jones a augmenté de 369 points soit 1,5% au 24 576. Le S&P 500 a gagné 49 points soit 1,7% au 2972, tandis que le Nasdaq a grimpé de 191 points soit 2,1% au 9376. En Grande-Bretagne, le FTSE 100 a avancé de 65 points soit 1,1% pour clôturer à 6067 en date du 20 mai 2020, soit son plus haut niveau depuis le 29 avril 2020. Le CAC 40 en France a pu palier aux pertes précoces pour clôturer à 0,9% soit 4 497 points le mercredi, enregistrant sa deuxième journée consécutive de gains au milieu d'une amélioration générale de l'humeur des investisseurs. Les perspectives économiques positives et les sentiments de reprise des économies se sont reflétés dans l'évolution des prix du pétrole et la performance des bourses. Cependant, une résurgence de la pandémie de COVID-19 demeure un facteur de risque majeur pour la demande dans les perspectives.

7. LA RUPTURE DES CHÂÎNES DE VALEUR PENDANT LA PANDÉMIE COVID-19; LE CAS DU SECTEUR DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE

Le secteur de la pêche est l'un de ceux qui ont été affectés par la pandémie de COVID-19 en raison de l'évolution des demandes des consommateurs, de l'accès aux marchés ou des problèmes logistiques liés aux transports et aux restrictions frontalières.

Cela comporte déjà des effets néfastes sur les pêcheurs et les aquaculteurs, ainsi que sur la sécurité alimentaire et la nutrition des populations qui dépendent fortement du poisson comme protéines animales et micronutriments essentiels. Les secteurs de la pêche et de la pisciculture sont considérés dans de nombreux pays comme essentiels à la production et à l'approvisionnement alimentaires, d'où la nécessité de reconnaître le secteur comme essentiel, ainsi que l'importance de toute cette chaîne de valeur.

7.1 Protéger chaque étape de la chaîne d'approvisionnement des pêches et de l'aquaculture

La gamme complète des activités requises dans la livraison du poisson et des produits de la pêche, de la production au consommateur final, est complexe. Les technologies employées dans la région varient de l'artisanal aux technologies hautement industrielles. Les chaînes de valeur sont constituées de marchés locaux, régionaux et mondiaux. Les activités essentielles de la chaîne d'approvisionnement de la pêche ou de l'aquaculture sont la pêche, la production aquacole, la transformation, le transport et la commercialisation en gros et au détail. Chaque maillon de la chaîne est susceptible d'être perturbé ou arrêté par les impacts de Covid-19. Si l'un de ces liens producteurs-acheteurs-vendeurs est rompu par la maladie ou les mesures de confinement, il en résultera une chaîne de perturbations en cascade qui affectera l'économie du secteur. Le résultat escompté, la consommation humaine de poisson et de produits de la pêche, ne peut être atteint qu'en protégeant les liens producteurs-acheteurs-vendeurs et chaque étape de la chaîne d'approvisionnement. Il est donc essentiel que chaque étape de la chaîne alimentaire de la pêche et de l'aquaculture bénéficie de toute la protection possible.

7.2 Mesures proposées

Les ministres responsables de la sécurité alimentaire et de l'agriculture, ainsi que des pêches et de l'aquaculture, lors de leur réunion virtuelle conjointe tenue en date du 22 mai 2020, ont approuvé les mesures de riposte à la pandémie de COVID-19 dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture. Ces mesures visaient entre autres à protéger les plus vulnérables grâce aux programmes de protection sociale dans les communautés de pêcheurs ciblées; soutenir les petites entreprises et les entreprises informelles à travers les chaînes de valeur du poisson avec des subventions / salaires et une assistance chômage; fournir des tests de dépistage rapides au COVID-19, des équipements de protection individuelle (EPI) et améliorer l'hygiène et l'assainissement, en encourageant la distanciation sociale dans les établissements agricoles, de pêche, de transformation, de distribution et de commercialisation; et tenir à jour tous les acteurs des chaînes de valeur alimentaires avec des informations relatives au coronavirus ainsi que la promotion et l'adoption de politiques de production et d'interventions sensibles à la nutrition qui restent essentielles.

Les autres mesures comprennent celles visant à maintenir les opérations et à protéger la production et les revenus, dans lesquelles les États membres sont encouragés à faciliter l'accès à la main-d'œuvre pour la récolte et le stockage ; encourager la production locale d'intrants de production en vue de combler le déficit existant en raison de la diminution des importations causée par les confinements).

D'autres mesures à prendre sont celles destinées à soutenir les chaînes d'approvisionnement afin de s'assurer que les flux commerciaux continuent d'être aussi libres que possible, conformément à la zone de libre-échange

de la SADC établie en vertu du Protocole sur le commerce (1996), tel que modifié en 2010.

RECOMMANDATIONS

- Prévenir les restrictions aux frontières sur le commerce du poisson et des produits de la pêche en vue d'éviter les pénuries alimentaires dans la région, tout en soulignant que la diffusion d'informations sur les mesures commerciales liées à l'alimentation est fondamentale.
- Assurer l'accès à la chaîne d'approvisionnement en tenant compte de l'aspect du genre et, pour ce qui est des opérations d'exportation dans la région, le continent et à l'étranger, assurer un accès et une coopération continue des fonctionnaires préposés aux ports, aux chemins de fer et aux postes frontaliers afin qu'ils puissent maintenir leurs ventes.
- Assurer le respect des lignes directrices récemment approuvées par la SADC sur l'harmonisation et la facilitation des opérations de transport transfrontalier dans la région pendant la période de la pandémie de Covid-19.

8. FAITS NOUVEAUX CONCERNANT LE MOUVEMENT DES TRANSPORTS TRANSFRONTALIERS

Le mouvement de transport transfrontalier est l'un des services essentiels nécessitant le soutien et la facilitation pendant la période de COVID-19 afin d'assurer la livraison rapide des fournitures et produits essentiels dans les États membres. Plus de 80% des marchandises importées et exportées dans la région de la SADC sont transportées par le réseau routier.

Les confinements liés à la pandémie de COVID-19 dans les États membres et les mesures de santé publique y afférentes ont entraîné des retards importants dans le mouvement des véhicules de transport et conséquemment dans la livraison des fournitures essentielles au point d'utilisation.

Une analyse de la mise en œuvre des lignes directrices de la SADC sur l'harmonisation et la facilitation des opérations transfrontalières dans la région a révélé que les États membres appliquaient les lois et réglementations en matière de commerce et de transport de manière différente pendant l'urgence liée à la COVID-19. Les embouteillages aux postes frontières étaient la conséquence d'un manque d'harmonisation des mesures de santé publique aux postes frontières, telles que les politiques de dépistage et de quarantaine.

8.1 Bonnes pratiques en matière de transport transfrontalier

En dépit des défis, l'on a pu noter quelques bonnes pratiques, entre autres:

- le Botswana et la Zambie ont coopéré afin de dégager le trafic qui s'était accumulé à Kazungula au cours de la première semaine où les États membres ont mis en œuvre les mesures nationales relatives à la COVID-19 par un dédouanement conjoint et une collaboration entre les agences frontalières ainsi que par l'utilisation du pont de construction temporaire ;
- la République démocratique du Congo et la Zambie ont collaboré au dégagement du trafic qui s'était accumulé à Kasumbalesa, notamment en simulant les modalités opérationnelles d'un poste frontière à

- guichet unique, en permettant aux fonctionnaires d'opérer conjointement à partir du territoire de l'autre et en ouvrant une liaison routière supplémentaire entre les deux frontières;
- le Zimbabwe a désigné et publié une carte des relais routiers et des garages qui pourraient être utilisés par les camions pendant la période de la COVID-19;

le partenariat public/privé de la Namibie a construit une installation de quarantaine temporaire réservée aux camions à Walvis Bay. Celle-ci est entièrement équipée des normes d'hygiène requises dans le cadre de la Covid-19, d'installations de repos et d'ablutions, et est sécurisée par la police qui protège les conducteurs, les cargaisons ainsi que les véhicules ; et

l'Angola a simplifié et supprimé les exigences relatives à la présentation de copies papier originales estampillées de la documentation et est passé à l'acceptation de soumissions électroniques.

RECOMMANDATIONS

- Mettre en œuvre les lignes directrices de la SADC sur la facilitation du transport transfrontalier en mettant l'accent sur le système de relais et la politique de test de dépistage à la COVID-19.
- Intégrer les éléments constitutifs du corridor SMART qui surveillent, grâce aux TIC, le mouvement physique des véhicules/conducteurs/charges et le flux de documents dans les ports, les ponts bascules aux frontières, ainsi que les installations d'essai et de quarantaine COVID-19 ; et
- encourager les déplacements interétatiques de personnes en faveur de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté tout en limitant la propagation du virus une fois que des dispositions visant à faciliter la sécurité des échanges et des transports auront été mises en place, ce qui implique l'utilisation accrue des TIC, des documents électroniques et des opérations plus dématérialisées.

8.2 Régimes de Test envisagés pour remédier aux embouteillages dans les transports et le commerce

Le Secrétariat de la SADC a élaboré des lignes directrices révisées et procédures opérationnelles standards (SOP) régionales de gestion et de surveillance du transport routier transfrontalier aux points d'entrée désignés et aux points de contrôle de COVID-19. Les SOP renferment le protocole d'essai recommandé, la reconnaissance mutuelle des résultats de test ainsi qu'une période de validation de test recommandée. Celles-ci sont en cours d'examen et seront discutées par le Comité technique élargi de la surveillance du Protocole sur la santé lors de sa prochaine réunion virtuelle prévue pour le 5 juin 2020.

9. MOBILISATION DE RESSOURCES

Certains partenaires internationaux de coopération (PIC) se sont engagés à soutenir les domaines suivants dans le cadre de riposte à la pandémie de COVID-19 : -

- La GIZ a confirmé un plan d'intervention visant à soutenir la fourniture d'équipements et de fournitures médicaux, les initiatives de gestion des risques de catastrophe et le soutien à l'infrastructure numérique, par le biais des programmes existants.
- La Banque de développement de l'Afrique australe (DBSA) a confirmé son soutien pour les équipements

de protection individuelle (EPI).

- L'UE s'est engagée à fournir des ressources additionnelles au programme de transport tripartite et de facilitation de transit en vue de soutenir les activités liées au commerce et aux transports pendant la pandémie de COVID-19 ; en particulier, d'un système de surveillance électronique pour les chauffeurs et les véhicules opérant dans le secteur du transport interétatique comme faisant partie d'une des mesures de riposte contre la COVID-19.
- Le programme GIZ de l'Union africaine sur les frontières a promis un soutien en faveur de l'équipement de protection individuelle ; des programmes de sensibilisation transfrontaliers ; de formation à la prévention des pandémies aux postes frontières et de la formation du personnel frontalier aux lignes directrices de sécurité.
- La banque africaine de développement (BAD) s'est engagée à soutenir l'achat d'EPI et le renforcement des capacités.

10. DÉCISIONS PRISES PAR LA RÉUNION DU CONSEIL DES MINISTRES DU 29 JUIN 2020

La réunion du Conseil des ministres de la SADC s'est tenue en date du 29 mai 2020. Entre autres, le Conseil a examiné les progrès et les récents développements sur la situation de la pandémie de COVID-19 dans la région de la SADC et a noté et instruit ce qui suit ;

- au Comité technique élargi sur la santé de se réunir au plus tard le 5 mai 2020 afin de finaliser les lignes directrices régionales révisées sur l'harmonisation et la facilitation des opérations de transport transfrontalier dans la région et de finaliser les procédures opérationnelles standards (SOP) régionales de gestion et de surveillance du transport routier transfrontalier aux points d'entrée désignés et aux points de contrôle de COVID-19, et d'en présenter le rapport sur la question au Conseil le 10 juin 2020.
- au Secrétariat de distribuer la liste compilée des fabricants régionaux de matériel et fournitures médicaux ; et d'exhorter les États Membres à se procurer du matériel et des fournitures médicales dans la région.
- au Secrétariat d'accélérer accélérer la mise en place d'un système régional de suivi et de contrôle électronique afin de soutenir la mise en œuvre des procédures opérationnelles normalisées ;
- au Secrétariat de coordonner avec le COMESA et la EAC dans le contexte de l'arrangement tripartite, et la Commission de l'Union africaine (CUA) en vue d'aligner et harmoniser les lignes directrices pour faciliter le commerce pendant la pandémie de COVID-19; et établir une plateforme en ligne qui permettra un accès facile aux informations concernant la production et le commerce de matériel et fournitures médicaux.
- Au Secrétariat d'examiner le rapport préliminaire sur l'impact socio-économique de la COVID-19 et ses implications sur la région de la SADC, à la lumière des décisions et des nouvelles données ; et d'en présenter les progrès avec des recommandations concrètes au Conseil au cours de sa prochaine réunion en août 2020;

- au Secrétariat d'étudier la possibilité de puiser dans les ressources mondiales en vue d'aider les États membres à atténuer les impacts socio-économiques de la pandémie de COVID-19.
- Le Secrétariat a été mandaté pour négocier avec les entreprises manufacturières en Inde une dérogation préférentielle pour la région de la SADC sur l'achat des médicaments et équipements essentiels nécessaires à la riposte de la COVID-19 et d'en fournir des informations aux États membres.
- Le Groupe d'examen par les pairs a été prié d'examiner l'impact de la pandémie de COVID-19 sur le programme de convergence macroéconomique (MEC) et d'en faire rapport au Conseil en août 2020.
- Le Secrétariat a été chargé de finaliser l'analyse de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur la mise en œuvre des programmes inscrits au Plan Institutionnel 2020/21 ainsi que les implications budgétaires et d'en présenter un rapport sur la question à la réunion du Conseil en août 2020.

Au cours de la même réunion, le Conseil a également exhorté les États membres à ;

- envisager l'adoption d'une approche de riposte régionale en partageant les informations sur la COVID-19, et gérer la pandémie ensemble, par le biais des centres nationaux de réponse, avec la coordination du Secrétariat de la SADC ; et
- établir des projections des besoins en ressources humaines, en fournitures et en équipements afin de permettre une meilleure planification de la réponse à l'épidémie et de la mobilisation des ressources ;
- renforcer la collaboration dans le domaine de l'innovation, de la recherche et de la coordination sur les questions liées à la lutte contre la pandémie de COVID-19; et
- mettre en œuvre des mesures fiscales et monétaires coordonnées et synchronisées afin d'atténuer l'effet de la pandémie de COVID-19 sur la stabilité macroéconomique et financière de la région.



UNE RÉGION, SEIZE NATIONS TRAVAILLANT POUR UN AVENIR COMMUN



www..sadc.int



[sadc_secretariat](https://www.instagram.com/sadc_secretariat)



[facebook.com/sadc.int](https://www.facebook.com/sadc.int)



[@SADC_News](https://twitter.com/SADC_News)



prinfo@sadc.int



[youtube.com/sadc.int](https://www.youtube.com/sadc.int)



ANGOLA



BOTSWANA



UNION OF
COMOROS



DEMOCRATIC
REPUBLIC
OF CONGO



ESWATINI



LESOTHO



MADAGASCAR



MALAWI



MAURITIUS



MOZAMBIQUE



NAMIBIA



SEYCHELLES



SOUTH AFRICA



UNITED
REPUBLIC
OF TANZANIA



ZAMBIA



ZIMBABWE

Southern African Development Community (SADC), SADC House, Plot No. 54385
Central Business District, Private Bag 0095, Gaborone, Botswana
Tel: +267 395 1863, Fax: +267 397 2848/3181070, Website: www.sadc.int
Email: prinfo@sadc.int or registry@sadc.int or webmaster@sadc.int

@2020 SADC Secretariat